

**Arrêté fixant le calendrier prévisionnel de l'appel à candidatures  
des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel  
dans le département de Vaucluse**

La préfète de Vaucluse

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-5, L.472-1, L.472-1-1 et D.472-5-1 ;

**Vu** le code civil, notamment son article 450 ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2022, portant nomination de M. Violaine DÉMARET préfète du département de Vaucluse ;

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

**Vu** l'arrêté du 23 août 2022 donnant délégation de signature à Madame Christine MAISON, directrice départementale du travail, de l'emploi et des solidarités de Vaucluse ;

**Vu** le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs et des délégués aux prestations familiales de la région PACA 2021/2025 en date du 21 décembre 2020 ;

**Vu** l'avis de Madame le procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Avignon en date du 28 novembre 2022 ;

**Considérant** les objectifs du schéma régional des mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs et des délégués aux prestations familiales de la région PACA fixant à un plafond de 20 le nombre de mandataires individuels pour le département de Vaucluse d'ici 2025 ;

**Considérant** les besoins identifiés par les juges des tutelles et services mandataires à la protection juridique des majeurs du département de Vaucluse ainsi que par le Groupement

des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs exerçant à titre individuel de Vaucluse ;

**Considérant** que le nombre actuel de mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel sur le département de Vaucluse est de 8 ;

**Sur proposition de Madame la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Vaucluse ;**

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

Le calendrier prévisionnel de l'appel à candidatures aux fins d'agrément des mandataires exerçant à titre individuel pour le département de Vaucluse est fixé comme suit :

Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à candidatures	Nombre de mandataires judiciaires à la protection des majeurs susceptibles d'être agréés	Tribunaux judiciaires ou de proximité	Catégorie de mesures de protection
4 janvier 2023 (00:00) au 5 mars 2023 (00:00)	6	Avignon (pour 2 agréments) Carpentras (pour 1 agrément) Orange (pour 2 agréments) Pertuis (pour 1 agrément)	Tutelles, curatelles, sauvegardes de justice

### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Vaucluse.

### **Article 3 :**

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à Madame le procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Avignon.

### **Article 4 :**

Le secrétaire général de la Préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

- 5 DEC. 2022

Fait à Avignon, le

Pour la Préfète et par délégation,

Pour la directrice départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités de Vaucluse  
La directrice départementale adjointe

Nelly BLOUET

